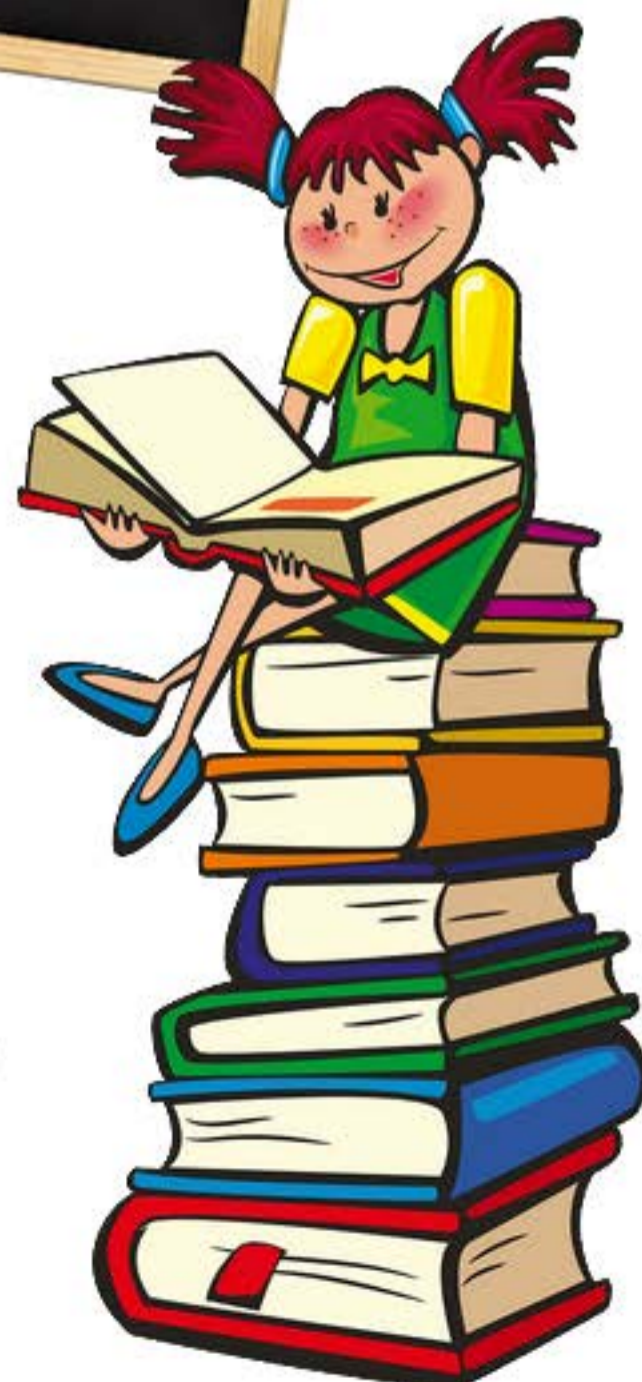


INFORMATIONS UTILES



Votre enfant est au collège



- Bourses : comment faire ?

- Aides aux familles

- Qui contacter ?

DSDEN 70

académie
Besançon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Saône

DEMANDER UNE BOURSE DE COLLEGE

- La campagne de bourse s'ouvre dès la rentrée, du 1er septembre au 18 octobre 2018.
- Vous pouvez bénéficier d'une estimation personnalisée de bourse pour chaque enfant scolarisé au collège .

Consultez le simulateur sur

www.education.gouv.fr/bourses-de-college

En cas de modification de votre situation familiale (baisse de revenus, séparation, décès, maladie...), pensez également à faire cette demande.

COMMENT FAIRE ?

- Connectez-vous à l'adresse suivante :
<https://teleservices.ac-besancon.fr>
- Les indispensables pour faire votre demande en ligne :



N'hésitez pas à vous rapprocher de l'établissement qui pourra vous guider pour chacune des étapes de la procédure.

AUTRE AIDE POSSIBLE AU COLLEGE :

- Le fonds social collégien : en cas de difficultés ponctuelles, pour participer aux frais liés à la scolarité (demi-pension, internat, sorties scolaires, ...)
- Cette demande peut être réétudiée en cours d'année en fonction des difficultés rencontrées.

CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Des aides peuvent également être accordées aux familles sous certaines conditions.

Connectez-vous sur le site internet :

<https://www.haute-saone.fr/>

Rubrique :

« e-services », « bourses départementales » ou « pack jeunes »

Ou prenez contact avec le service Education-Jeunesse au
03.84.95.78.81

** Attention ! La demande de bourse de lycée s'effectue au cours du 3ème trimestre de la classe de 3ème.*

VOUS POUVEZ CONTACTER :

Collège de votre enfant :

- L'équipe du collège (secrétariat, intendance) est à votre disposition pour vous apporter tout renseignement ou vous aider dans la constitution d'un dossier de bourse.
- Le Service Social en faveur des élèves
L'assistante sociale de votre collège peut vous recevoir pendant ses permanences (ou se rendre à votre domicile dans certains cas).

L'assistante sociale :

Mme Virginie DELAGRANGE
est présente au collège.

Pour la contacter, adressez vous à l'établissement
ou téléphonez au secrétariat du service social en faveur
des élèves au 03.84.78.63.07.

Conseil Départemental :

- Service Education - Jeunesse, Hôtel du Département,
23 rue de la Préfecture BP 20349
70006 VESOUL CEDEX
03.84.95.78.81